

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2021

Numéro interne de l'acte : 15

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Nombre de suffrages : 23

Date de convocation
06/04/2021

Date d'affichage
13/04/2021

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt et un, le treize Avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MADI OUSSINI Mohamadi.

Etaient présents :

Mme ABDALLAH Halimaty , Mme ABDOURAHAMANE Céline , Mme ALBERT Zalia , M. ANGATAHI Anli , M. ANRIFADJATI Anli , Mme ASSANI Helene , Mme ATTOUMANE Binti , M. BOINA Raim Rifay, Mme BOINAIDI Habachia , Mme CHANFI Bibi , M. CHEBANI Mohamadi , Mme HAMISSI Roukia , Mme HASSANI Roza , M. MADI OUSSINI Mohamadi, Mme MAHAMOUDOU Laouia , Mme MATTOIR Abouchia , M. OMAR Yankoub, M. OUSSINI Djabiri , Mme RIDHOI Zaïnabou , M. SOUMAÏLI Mhamadi , M. MADI MARI Chamsiddine

Procurat(s) :

Mme TOUMBOU Mariama donne pouvoir à Mme BOINAIDI Habachia , Mme MATTOIR Abouchia donne pouvoir à M. MADI OUSSINI Mohamadi , M. SAID-HALIDI Ambdirahamane donne pouvoir à M. MADI OUSSINI Mohamadi

Etai(ent) absent(s) :

M. ASSANI Mohamed , M. DAROUECHI Navi , ISSOUFFI Ramadani, Mme MATTOIR Abouchia , Mme MATTOIR Moissinga , Mme SAID Zozofina , M. SAID-HALIDI Ambdirahamane , Mme TOUMBOU Mariama , M. YBRAHIMA Ybrahima

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CHANFI Bibi

Objet : Transfert à la commune de Chiconi la propriété de la parcelle

Dans le cadre de la politique communale d'aménagement, de développement territorial et de gestion foncière, un projet de construction de marché couvert d'anvovou, d'aménagement de la plage de Sohoa et d'aménagement parc de loisirs d'Anvondzi.

Considérant la nécessité, la Commune de Chiconi souhaite pour les travaux d'aménagement de ces mêmes parcelles appartenant à l'État dans son domaine public, il est sollicité du Conseil Municipal, l'autorisation au Maire de Chiconi à demander le transfert à la Commune de Chiconi, de la propriété de la parcelle objet de ce présent rapport de présentation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

DECIDE

- d'autoriser au Maire de Chiconi à demander le transfert à la commune de Chiconi, la propriété des parcelles référencées ci-dessous :

LOCALISATION DU TERRAIN	REFERENCE CADASTRALE ET SUPERFICIE	MOTIF
La plage de sohoa Bé, la place d'anvovou nidri Tabibou, La place d'Avondzi a moussimou, Le Magasin de venille	Section AL 460 (3 387m²) Avondzi Section AL 460 (582.37m²)Anvovou AC/AP 180 Plage de Sohoa	Parcelle devant recevoir un parc de loisir, parking, équipement sportif de quartier... Un marché agricole, Aménagement de la plage de Sohoa

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Chiconi
Le Maire,
M. MADI OUSSINI Mohamadi

